



**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**10 avril 2026**

et qu'elle a été faite le

**10 avril 2026**

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

**Présents : 37**

**Absents supplés : 1**

**Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2026\_04\_074**

**Objet :**

Désignation des représentants au SICTOM de la zone de Dole

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

**EXTRAIT**

**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérôme FASSET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre : M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSET Montepain : M. Maxime CHAUVIN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT Saligney: Mme Josette LAVRY Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Hervé LEVY**

**Supplés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO Evans : Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Rans : M. Jean-Louis MORLIER Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON**

**Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE**

**Procurations de vote :**

***Mandants* : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)**

***Mandataires* : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)**

***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord, notamment sa compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

**Vu** l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au SICTOM de la Zone de Dole ;

**Vu** les statuts du SICTOM de la Zone de Dole ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Jura Nord dispose de 9 sièges au sein du SICTOM de la Zone de Dole ;

**Considérant** qu'il convient, en conséquence, de désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants ;

### 1. Modalités de désignation

**Vu** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code, aux termes duquel l'organe délibérant procède à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

**Vu** l'article L.2121-21 du même code, qui prévoit que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante ;

Il est précisé que, dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque siège à pourvoir, ou lorsqu'une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans un souci de simplification et de bonne organisation du Conseil Communautaire, il est proposé de recourir, à l'unanimité, à un vote à main levée.

### 2. Désignation des représentants

Un appel à candidatures est lancé en séance.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michael PERES	Monsieur Yves COINCENOT
Monsieur Antony BOURCET	Monsieur Alexandre BOLE
Monsieur Ségundo ALFONSO	Monsieur Ludovic DUVERNOIS
Monsieur Eric PERTUS	Monsieur Hervé LEVY
Monsieur Gabriel DECHARRIERE	Monsieur Serge CORNOUEIL
Monsieur Alain GOUNAND	Monsieur Christophe PERRET
Monsieur Yves MATHIEU	Monsieur Maxime CHAUVIN
Madame Marie-Hélène VACHET	Madame Séverine MARANO
Monsieur Jean-Michel GRAS	Madame Laure VALENTIN

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder, conformément aux dispositions précitées, à la désignation de :

- 9 délégués titulaires ;
- 9 délégués suppléants.

appelés à représenter la Communauté de Communes Jura Nord au sein du SICTOM de la Zone de Dole.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- Approuve le recours au vote à main levée ;
- Procède à la désignation des délégués susmentionnés ;
- Autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0